

VERNEUIL FINANCE
Société anonyme au capital de 1.099.265 €
542 099 890 R.C.S. PARIS
49/51 rue de Ponthieu 75008 PARIS

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

LES COMPTES SOCIAUX

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** est négatif à hauteur de (161) K€ contre (116) K€ au 31 décembre 2018.

Le **RESULTAT FINANCIER** est négatif de 615.075 € contre un résultat négatif de 1.025.904 € au titre de l'exercice précédent.

Le **RESULTAT EXCEPTIONNEL** est positif de 356.274 € contre un résultat positif de 3.640.687 € en 2018.

L'exercice se solde par **UNE PERTE NETTE COMPTABLE** de 419.805€.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de 419.805 € en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi à (222.510) €.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Le périmètre consolidé du GROUPE VERNEUIL FINANCE est composé de deux entités :

- Verneuil Finance ;
- Société Française de Casinos.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

L'endettement net est de 1.290.738 €uros La situation financière de la Société fait ressortir un taux d'endettement stable par rapport aux capitaux propres (1.563.857 €/ 1.031.945 €).

AUTRES INFORMATIONS

Activités en matière de recherches et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts

Pour l'exercice 2019, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (article 243 du CGI)

Les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (€)	Avoir fiscal / Abattement (€)	Total (€)
31/12/2019	0	0	0
31/12/2018	0	0	0
31/12/2017	0	0	0

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2019, le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs est de 92 K€, y compris les factures non parvenues, et se décompose comme suit :

En K€	31.12.2019	31.12.2018
Echu	0	13
de 0 à 30 jours		
de 31 à 60 jours		
61 jours et plus		
Factures non parvenues	92	65
TOTAL	92	78

Prêts interentreprises à moins de deux ans

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6, 3 bis-al. 2 du Code monétaire et financier, le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, s'élève à 0 € au titre de l'exercice écoulé.

LES COMPTES CONSOLIDES

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe VERNEUIL FINANCE est composé :

- De la société VERNEUIL FINANCE, consolidée par intégration globale,
- du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS SFC, consolidé par mise en équivalence.

Les actions SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2019 de VERNEUIL FINANCE, à l'exception du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qui a clôturé son exercice le 31 octobre 2019.

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 s'élève à 0 K€ contre 0 K€ pour l'exercice 2018.

Répartition par société (en K€)	31.12.2019	31.12.2018
Verneuil Finance	0	0
Total	0	0

Le **RESULTAT de l'ensemble consolidé 2019** est de (394) K€ contre un résultat négatif net part du Groupe de (1.401) K€ au titre de l'exercice 2018.

La décomposition du résultat net consolidé est la suivante :

En K€	31.12.2019	31.12.2018
Résultat opérationnel :		
Verneuil Finance	191	(467)
Financière Duc	0	0
Total	191	(169)
Résultat net part du Groupe :		
Verneuil Finance	(197)	(384)
Société Française de Casinos	(591)	(1.009)
Financière Duc	-	(8)
Total	(394)	(1.401)

SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

VERNEUIL FINANCE

Une augmentation de capital a été réalisée au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment, une réduction de capital a été réalisée par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations, le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Au 31 octobre 2019, date de clôture de son exercice social, le Groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS exploite des casinos.

Son bilan IFRS consolidé simplifié au 31 octobre 2019 se présente comme suit :

En K€	31.10.2019	31.10.2018
Actifs non courants <i>Dont immobilisations corporelles et incorporelles</i>	27.789	30.819
Actifs courants <i>Dont :</i>	5.246	4.192
• <i>clients et comptes rattachés</i>	112	435
• <i>trésorerie et équivalent</i>	3.903	897
Actif	33.035	38.043
Capitaux propres	23.254	18.453
Passifs non courants	3.343	6.115
Passifs courants <i>Dont :</i>	6.438	11.740
• <i>emprunts à court terme</i>	2.225	3.083
• <i>fournisseurs et autres créditeurs</i>	767	2.171
Passif	33.035	38.043

Le **CHIFFRE D'AFFAIRES** de l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élève à 20.387 K€ et le produit des activités ordinaires à 13.058 K€.

(en K€)	31.10.2019	31.10.2018
Répartition par activité :		
Casinos	20.387	24.489
Autres		
Total	20.387	24.489

1) Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

Dans le cadre de la cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc, le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.

Cette cession n'a aucun impact dans les comptes consolidés du 31 10 2019.

2) Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos

Dans le cadre de la cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos, le Ministère de l'Intérieur a autorisé le changement d'actionnariat de la SFBC au profit du Groupe Ardent Casino International fin avril 2019. La seule condition suspensive ayant été levée, l'ordre de mouvement des actions et la cession des droits sociaux ont été signés le 5 mai 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de 2.8 M€ qui a été versé le 7 mai 2019 sur les comptes de la Société Française de Casinos par le Groupe Belge Ardent Casino International.

La plus-value de cession de 1,6 M€ a été comptabilisée en « Autres produits opérationnels non courants » dans les comptes annuels.

3) Signature d'un compromis de vente avec la SEE Cortade

En date du 4 avril 2019, la Société Française de Casinos a signé un compromis de vente avec la Société d'Exploitation des Établissements Cortade Emile SARL en vue d'acquérir l'ensemble immobilier à usage commercial dont la CECPAS Casino de Collioure est locataire.

Concomitamment, la Société Française de Casinos a racheté la créance de 380 K€ à la CECPAS Casino de Collioure que le casino détenait sur la SEE Cortade.

Le compromis de vente prévoit un prix de 700 K€ auquel sera déduit la somme de 380K€ dus par la Société Cortade.

La signature de l'acte authentique de vente devait être réalisée au plus tard le 4 octobre 2019. Un nouveau compromis a été signé le 20 février 2020 avec une réalisation au plus tard le 20 août 2020.

4) Paiement de la 3^{ème} échéance du plan d'apurement du casino de Collioure

En date du 31 mai 2019, la société CECPAS Casino de Collioure a honoré la 3^{ème} échéance de son plan d'apurement d'un montant de 94 K€.

5) Cession des titres du casino de Capvern-les-Bains

En date du 19 juin 2019, la Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon, SEMCG, en présence de la Société Française de Casinos a signé un contrat de cession d'actions en vue de céder sa participation de 100% qu'elle détient dans le capital de la Société du Casino de Capvern-les-Bains.

En effet, l'autorisation d'exploiter les jeux avait été renouvelée le 19 décembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019 afin de laisser au casino et à la SEMCG un délai pour trouver un accord de sortie avec la propriétaire des murs qui avait refusé le renouvellement du bail en août 2018. Ayant épuisé l'ensemble des recours, le groupe a préféré céder le casino que de voir son autorisation de jeux non renouvelée.

En date du 28 juin 2019, devant cette solution de sortie, le Ministère a accordé une nouvelle autorisation de jeux d'une durée limitée à 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2019 afin de finaliser l'opération de cession.

En date du 18 septembre 2019, un protocole de clôture de cession des actions a été signé. Le prix de cession des actions et du montant du compte courant est fixé à 1.2M avec un premier versement immédiat de 600K€ et un second versement au jour du renouvellement de l'autorisation de jeux soit au plus tard le 31 janvier 2022.

Le Ministère de l'Intérieur a préalablement autorisé cette cession.

6) Dossier d'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains

En date du 2 juillet 2019, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Jeux de Cercle et de Casinos qui s'est réuni le 20 juin 2019, le Ministère de l'Intérieur a rendu un avis défavorable à l'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains.

7) Paiement de la 8^{ème} échéance du plan de continuation de Société Française de Casinos

En date du 20 juillet 2019, la Société Française de Casinos a honoré la 8^{ème} échéance de son plan de continuation d'un montant de 1.816 K€.

Après le paiement de cette échéance, la Société Française de Casinos reste devoir la somme de 1.089 K€ réduite à 555 K€ après l'opération de cession des murs de Châtelguyon. (Voir paragraphe suivant).

8) Cession des murs de Châtelguyon

En date du 3 octobre 2019, le casino de Châtelguyon, en présence de Groupe Partouche et de SFC a cédé ses murs. Cette cession permet la mainlevée de la garantie d'hypothèque ainsi que du commandement valant saisie prise au profit de Groupe Partouche ainsi que du désintéressement total de Groupe Partouche du solde de sa créance inscrite dans le plan de continuation de la Société Française de Casinos.

AUTRES PARTICIPATIONS

NEANT

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- **Covid-19**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

- **Contrôle fiscal**

Un contrôle fiscal a été initié le 22 mars 2019 pour les exercices clos du 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017.

Dans le cadre d'un avis de contrôle de l'administration notifié en dernier ressort en date du 13 mars 2020, le report fiscal déficitaire a été augmenté de la somme de 9 230 575 euros, le portant ainsi à la somme de 16 079 015 euros au 1^{er} janvier 2019.

- **Participation SFC**

La société Verneuil Finance a reçu une offre spontanée de la société Casigrangi pour le rachat de sa participation dans la Société Française de Casinos (994.065 actions) à 1,70 € par action soit un prix total de 1.689.910,50 Euros.

Le conseil d'administration à l'unanimité de Verneuil Finance a répondu favorablement à cette sollicitation.

Par conséquent et à titre consultatif, la société Verneuil Finance présentera une résolution lors de la prochaine assemblée qui aura lieu le 12 octobre 2020 pour cette cession à ses actionnaires.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

- **Changement d'actionnaires**

Dans un communiqué du 31 décembre 2019, la Société Française de Casinos informe ses actionnaires que la société Circus Casino France a signé des contrats de cession en vue d'acquérir un bloc de contrôle de 50,05% du capital et des droits de vote de la société, composé de l'intégralité de la participation détenue par la société Frameliris, soit 37,05% du capital et des droits de vote, et d'une partie de la participation détenue par Foch Investissements représentant 13% du capital et des droits de vote.

La réalisation définitive de ces acquisitions reste uniquement soumise à la levée de conditions suspensives, notamment l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Intérieur conformément aux dispositions de l'article L.323-3 du Code de la sécurité intérieure.

En cas de réalisation de ces cessions, Circus Casino France prendrait le contrôle de Société Française de Casinos et déposerait un projet d'offre publique d'achat simplifiée conformément à la réglementation en vigueur, au prix de 1,44€ par action, portant sur la totalité des actions Société Française de Casinos existantes non détenues par Circus Casino France.

- **Bagnères-de-Luchon**

La commune de Bagnères-de-Luchon a assigné Société Française de Casinos devant le Tribunal Administratif de Toulouse, statuant en référé, par requête du 27 janvier 2020, afin d'obtenir une indemnisation suite au retrait de la demande d'autorisation de jeux.

La Société Française de Casinos s'oppose fermement aux demandes de la commune de Bagnères-de-Luchon.

Ce dossier est pendant devant le Tribunal Administratif de Toulouse et aucune décision ne devrait intervenir avant un délai minimum de 2 à 3 mois.

- **Covid-19**

Dans le contexte exceptionnel lié à l'épidémie de Covid-19, les casinos français du groupe ont fermé mi-mars conformément aux décisions et recommandations gouvernementales.

Toutes les activités exercées au sein des casinos, ont été arrêtées y compris les activités hors-jeux. Ces fermetures se sont accompagnées d'opérations de sécurisation des fonds et d'opérations de maintenance afin de permettre aux casinos de reprendre immédiatement leur activité dès que le contexte le permettra.

Afin de limiter l'impact économique de l'arrêt d'activité, le Groupe a pris des mesures de réduction de coûts et placé la quasi-totalité de ses effectifs opérationnels et administratifs en activité partielle. Le Groupe préserve sa trésorerie en reportant dans la mesure du possible ses règlements, y compris les prélèvements de la DGFIP, suivant en cela le plan de soutien aux entreprises mis en place par le Gouvernement.

Le Groupe envisage également de demander un aménagement du paiement de la dernière échéance de son plan de continuation, prévue initialement en juillet.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS s'efforcera de faire son développement externe par l'acquisition de nouveaux établissements mais il reste une incertitude liée à l'épidémie du Covid-19.

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS :

François GONTIER (Administrateur, Président Directeur Général)

Ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2019. Il détient 20 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
BOULOGNE SEVRES	SCI	Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE, Gérant
FOCH DEFENSE SECURITE	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH SCHUMAN CONSTRUCTION	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH INVESTISSEMENTS	SARL	Gérant
AMAURY	SCI	Gérant
MAILLOT ARGENTINE	SCI	Gérant
MATIGNON	SNC	Gérant
MURILLO COURCELLES	SCI	Gérant
PAVILLON BELVEDERE	SCI	Gérant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Robert LABATI (Administrateur)

Nommé par l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juillet 2018. Il détient 2.515 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CERRETO Participations	SA	Président Directeur Général
CTA Holding	SA	Administrateur
E-attestation.com	SAS	Membre du comité de Direction
Groupement Foncier Agricole du Domaine de Vineuil		Gérant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mariam CHAMLAL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2014. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CHAMLAL PLEYEL	SCI	Gérante

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mélanie GAREL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée générale Mixte du 31 juillet 2017. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2019 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
----------------------------------	---------------------------	--------------------------------

GAM GAREL

SCI

Gérant

SFC

SA

Représentante permanente de
VERNEUIL FINANCE,
Administrateur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

JETONS DE PRESENCE

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence ainsi que des rémunérations exceptionnelles.

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice 2019, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	20.000 €	4.000 €	24.000 €	20.000 €	0 €	20.000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	20.000 €	4.000€	24.000 €	20.000 €	0 €	20.000 €

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions et aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

EXAMEN ANNUEL DES CONVENTIONS

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice 2019 et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2019 :

- **Convention de mise à disposition de locaux avec la société Foch investissements conclue le 1^{er} juillet 2019 :**

Une convention d'occupation gratuite des lieux a été signée avec la Foch investissements pour permettre la bonne activité de Verneuil Finance ainsi que les frais administratifs hors comptabilité, les Commissaires aux Comptes et frais de tenue de l'assemblée.

- **Convention d'abandon de créance avec la société Foch Investissements conclue le 16 décembre 2019 :**

Un contrat de prêt de 4.462 titres IPBM par Foch a été signé le 21 décembre 2001. La société Verneuil n'a jamais restitué les titres IPBM à Foch. De ce fait, il a été convenu entre les parties d'un abandon

de créance par Foch Investissements au profit de Verneuil Finance pour la somme en principale de 46.851 €uros et de 8.787,40 € pour les intérêts.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

La Société VERNEUIL FINANCE n'a pas de salariés et n'est donc pas concernée par la lutte contre les discriminations et par la promotion de la diversité.

RISQUES

VERNEUIL FINANCE n'est pas exposée au risque de change.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DE VERNEUIL FINANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que :

- la Société n'emploie plus aucun salarié et son activité ne comporte pas de risques sociaux,
- l'activité de la Société consiste à détenir des participations et ne comporte pas de risques environnementaux.

SECTEUR CASINOS - JEUX DE LOISIRS : INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Les informations sont disponibles sur le site de la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (www.casinos-sfc.fr)

DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote : la Société VERNEUIL ET ASSOCIES détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Aucune modification de cette détention n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de la Société aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches.

Au 31 décembre 2019, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
VERNEUIL ET ASSOCIES	900.404	81,91	900.404	81,91
FOCH INVESTISSEMENTS	10.643	0,97	10.643	0,97
Autres actionnaires nominatifs	13.755	1,25	13.755	1,25
Public	174.463	15,87	174.463	15,87
Total	1.099.265	100,00%	1.099.265	100,00%

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aucune rémunération n'a été versée, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la Société VERNEUIL FINANCE,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit, conditionnelle ou différée, avec l'un des membres du Conseil d'Administration, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la Société VERNEUIL FINANCE à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

DELEGATIONS EN COURS

NEANT

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons que le montant des honoraires, au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019, versés par VERNEUIL FINANCE et les Sociétés faisant l'objet d'une intégration globale à la date de clôture de l'exercice, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes annuels et consolidés de notre Société s'est élevé à :

En €	JPA	AUDITEM	JPA	AUDITEM
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
AUDIT				
Commissariat aux comptes et certification des comptes				
- Émetteur	25.000	25.000	26.000	26.000
- Filiales intégrées globalement				
Missions accessoires				
- Émetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	25.000	25.000	26.000	26.000
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social				
- Émetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Autres				
Sous-total				
TOTAL	25.000	25.000	26.000	26.000

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au cours de l'exercice et au dernier jour de celui-ci, la Société n'avait aucun salarié.

**RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<u>I. Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	1 099 265	10 992 650	10 992 650	10 992 650	10 992 650
Nombre des actions existantes	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		4.692.298	9.227.328	2 345 876	202 070
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(419.805)	2.498.427	248.685	(2.603.302)	176.380
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<u>III. Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<u>IV. Résultats dilués par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<u>V. Personnel</u>					

Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0